



Ecole communale des Eglantiers
et son annexe des Ecureuils
Avenue des Eglantiers 19/21 à 1180 Uccle.

Concerne : Pas de GSM, Smartphone, I Pod, ... à l'école.

Chers Parents,
Madame, Monsieur,

Je dois vous rappeler l'article 5 du règlement de l'école : « L'élève n'apportera à l'école aucun objet de valeur » en ce compris les GSM, Smartphone, I Pod, I Pad, ... et autres appareils électroniques qui sont formellement interdits dans le bâtiment.

Je comprends qu'à l'heure actuelle et pour des raisons familiales et/ou organisationnelles particulières, certains enfants ont besoin de pouvoir être joignables par leurs parents et ce **UNIQUEMENT en dehors des périodes scolaires**.

Afin d'éviter des pertes, des abus, des dérangements, et autres situations cocasses ; **les enfants déposeront leur GSM ou autres dès leur arrivée à l'école à « la crèche des portables » et le reprendront, auprès du directeur ou des surveillants, au moment où ils quittent l'établissement scolaire.**

Pour ce faire, un panier accueillera les mobiles entre 7h00 et 8h30. Celui-ci sera, ensuite, transmis au bureau de la direction et mis en sécurité pour la journée.

Je souhaite que les enfants soient responsables et autonomes par rapport au dépôt des téléphones.

Il va de soi que **ce courrier ne concerne que les enfants qui ont réellement besoin d'être joignables par leurs parents pour les raisons évoquées ci-avant** ; les autres enfants n'ont pas besoin d'apporter leur téléphone à l'école.

Tout GSM non déposé et pris dans les mains de l'enfant pendant la période scolaire sera confisqué jusqu'en fin d'année scolaire et sera récupéré par les parents au bureau de la direction.

Merci de votre compréhension
Avec mes sentiments les meilleurs.

Fabrice Collin
Directeur de la Grande Section